



DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2025_026

Arrêté de réglementation de la circulation
Cérémonie Commémorative
du 80ème anniversaire
de la victoire du 8 mai 1945

Monsieur le maire de la commune de Cunac (Tarn)

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

- Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la cérémonie commémorative du 80ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 qui aura lieu le jeudi 8 mai 2025 à 17h00 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-bourg, de réglementer la circulation à l'occasion de cette manifestation,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 - A compter de 16h45 et jusqu'à 17h45, le jeudi 8 mai 2025 la circulation sera interdite sur la Grand'Rue entre la rue des Ecoles et la Place du Mail pour la cérémonie protocolaire aux Monuments aux Morts. La déviation se fera par la rue des Ecoles, la rue du Bourg, la Place du Mail et vice versa.

Article 2 - La signalétique correspondante sera mise en place.

Article 3 - La brigade de gendarmerie de Villefranche, les services municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cunac, le 24 avril 2025

Marc VENZAL
Maire de Cunac

